

## COMMUNICATION A LA PRESSE

4060/95 (Presse 001)  
P. 001/95

Bruxelles, le 5 janvier 1995

### Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur la situation dans les Territoires palestiniens

Rappelant l'engagement des Palestiniens et des Israéliens à respecter la Déclaration de Principes et à continuer les négociations, l'Union européenne réaffirme la nécessité qui s'attache à la poursuite du processus de paix au Proche-Orient.

Elle tient à exprimer son inquiétude devant les difficultés qui sont apparues ces derniers jours, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Principes. Elle déplore en particulier les actes de violence qui viennent de se produire et réaffirme à cette occasion sa condamnation de toute violence, quelle qu'en soit l'origine.

L'Union européenne exprime également sa préoccupation devant les incidents liés à la poursuite des implantations israéliennes dans les Territoires occupés. Tout en prenant note avec satisfaction de la décision d'arrêt des travaux entrepris à Efrat sur un terrain contesté, suite à la réunion du Cabinet israélien du 1<sup>er</sup> janvier, elle rappelle que l'arrêt total des travaux liés aux implantations est un élément indispensable au bon déroulement du processus de paix.

L'Union européenne se réjouit qu'en dépit de ces difficultés, les pourparlers israélo-palestiniens sur le processus d'autonomie aient repris le 3 janvier au Caire. Elle forme le voeu que ces pourparlers ouvrent la voie à des progrès sur les principales questions en suspens.